

Centre National d'Études Spatiales

OFFRES POUR LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

Cette page résume les services que l'équipe valorisation peut offrir à ses "clients". L'équipe Valorisation est l'interface de toute entité souhaitant s'informer ou acquérir une licence de brevet ou souhaitant procéder à un transfert de technologie. Contact : Didier Lapiere, tel 05.61.27.35.44, didier.lapiere@cnes.fr

1. SOCIETES CANDIDATES A UN TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Lorsqu'une société souhaite utiliser un brevet ou un savoir faire CNES dans le cadre d'un transfert de technologie l'équipe valorisation du CNES peut apporter l'offre suivante :

- Rendre accessible le catalogue des principaux brevets et savoir faire sur le site www.cnes.fr
- Fournir un premier niveau d'information technique sur les brevets.
- Proposer un contrat de licence d'un brevet, d'un transfert de savoir faire ou de transfert de technologie avec le CNES avec les redevances associées.
- Apporter de l'expertise technique sur le brevet pour permettre à la société souhaitant réaliser un transfert de technologie de rendre la technologie plus mature.
- Apporter un support marketing technique pour établir le potentiel du brevet.
- Aider à candidater à l'incubateur ESA dit Esa Bic, (service prévu en 2013),
- Aider à monter un dossier pour le fond de participation Téléspace Participation qui peut rentrer dans le capital des sociétés qui utilisent les techniques spatiales et sont innovantes.
- Faire profiter de notre réseau de partenaires pour faciliter le transfert (SATT de Toulouse,...).

2. PMES DISPOSANT D'UN BREVET DANS LE DOMAINE DU SPATIAL

Lorsque qu'une PME dispose déjà d'un brevet dans le domaine du spatial, l'équipe valorisation du CNES peut apporter l'offre suivante :

- Aider à candidater à l'incubateur ESA dit Esa Bic, (service prévu en 2013).
- Aider à monter un dossier pour le fond de participation Téléspace Participation qui peut rentrer dans le capital de sociétés qui utilisent les techniques spatiales et qui sont innovantes.
- Présenter une demande au programme R&T du CNES pour permettre de développer une maquette ou un proto si le brevet de la PME correspond à la politique technique du CNES. Cette opération peut amener le CNES à déposer un brevet conjointement avec la PME à la suite des travaux.
- Intégrer le brevet dans le portefeuille de brevets lorsque l'équipe de valorisation du CNES fait des présentations liées à l'activité de transfert technologique.

3. SOCIETES EFFECTUANT DES TRAVAUX INNOVANTS AVEC LE CNES

Lorsqu'une société effectue des travaux innovants avec le CNES, l'équipe valorisation du CNES peut apporter l'offre suivante :

- Aider pour savoir si l'invention issue des travaux est brevetable et apporter un support à la rédaction du dépôt de brevet.
- Cofinancer le dépôt de brevets et ses extensions.
- Gérer les formalités légales de dépôts du brevet issu des travaux et des extensions.
- Exploiter le brevet avec partage des retombées avec la société ou lui laisser l'exploitation du brevet.
- Disposer de la marque Cnes Inside

4. SOCIETES INTERESSEES PAR UNE MARQUE DEPOSEE PAR LE CNES

Lorsqu'une société est intéressée par une marque déposée par le CNES l'équipe valorisation du CNES peut apporter l'offre suivante :

- Déposer une marque en copropriété par un règlement de copropriété établi entre les parties.
 - Proposer un contrat de cession de marque entre le Cnes et le Cessionnaire.
-